

Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Briey

**Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères
du Secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy – 29 rue Gustave Eiffel 54800 JARNY**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 4 JUILLET 2016 à 17h30

Etaient présent(e)s

Mmes NOLL, MANGEL,
Mrs DEFER, DIETSCH, FRANTZ, HYPOLITE, GRIVEL, VACCANI, CARDAIRE, COLLIN, BECQUER, BEAULATON,
SANTORO, HIRSCH, ANTCZAK, DIDIER, LEWANDOWSKI, PETITJEAN, CESARONI

Etaient représenté(e)s par un pouvoir :

M. BACCHETTI à M. DEFER
M. METZINGER à M. FRANTZ
M. MORETTE à M. CARDAIRE
Mme DESENCLOS à M. ANTCZAK
M. FIUMANA à M. LEWANDOWSKI

Etaient excusés (ées) :

Mmes BOURGASSER, MULLER, KOCKEISEN,
Mrs BONASSO, BESEDJERARI, BAUDET, BRUNETTI, LINTZ

Etaient absents (es) :

Mmes BOSSI, LOESEL, MARTEL, TOURNEUR, ZATTARIN, MOCCI,
Mrs FALQUERO, SCHMITT, ZAMPETTI, BOUAFFAD, DANTE, SONNET, GRUNDHEBER, COLIN, L'HERBEIL,
ABERKANE, BOURET, FERRARELLI, BRUNETTI, MARTIN, LAFOND, KEFF, LINTZ, SILVESTRIN, DURAND, JEAN
PHILIPPE, LAMORLETTE, JODEL, JACOB, ZIMMERMANN, NEZ, BRECK, NOCCHI, CARLI, GRIMALDI, SCHWARTZ

Président de séance : M. Alain FRANTZ

Secrétaire de séance : Mme NOLL

Le quorum n'a pas été atteint lors de la première séance du 27 juin 2016. Une seconde réunion a donc été programmée ce jour.

Le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs et excusés. Il met aux voix l'approbation du dernier compte rendu et obtient l'unanimité.

Il propose de commencer par les points 2 et 3.

2/ CONTRAT POUR L'UTILISATION DE LA DECHETERIE DU GRAND HAUT DE CHAUMONT

Le Président indique à l'assemblée que le contrat liant le SIRTOM à la Société Barisien pour l'utilisation de la déchèterie du Grand Haut de Chaumont à Conflans en Jarnisy arrive à échéance le 30 juin 2016.

Il ajoute que pour garantir la continuité du service, et dans l'attente de la construction de la nouvelle déchèterie, il convient de passer une nouvelle convention d'une durée de six mois, jusqu'au 31 décembre 2016.

La société Barisien a fait parvenir au Syndicat une nouvelle proposition tarifaire qui est la suivante : 14.18 euros HT par an et par habitant pour une population de référence de 12 128 habitants, soit un montant global HT de 85 987.52 euros HT.

Concernant la future déchèterie syndicale, Le Président précise que toutes les autorisations ont été reçues. La première ouverture des plis est à l'étude par notre maître d'œuvre. Le syndicat espère entamer la construction fin août début septembre. La durée de ces travaux est estimée à 4 mois.

Le Président propose à l'assemblée d'accepter cette nouvelle offre tarifaire et de l'autoriser à signer la convention. L'unanimité est obtenue.

3/ ADMISSION EN NON VALEUR

Le Président informe l'assemblée que le trésorier syndical a transmis une demande d'admission en non valeur en date du 2 mars 2016 pour un produit irrécouvrable depuis 2014. Son montant est de 155.49 € et concerne un avoir émis par une société en liquidation judiciaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve l'imputation d'une dépense de 155.49 € au compte 6541.

1/ RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2015

Conformément à la loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement et plus précisément le Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 publié par le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement, Hervé BARBIER, Directeur Général des Services, présente à l'assemblée le rapport d'activités du SIRTOM pour l'année 2015.

Le comité syndical prend acte de ce rapport dont la version powerpoint est jointe au présent compte rendu.

DIVERS

- Le Président indique à l'assemblée que le syndicat a été très sollicité par les communes sinistrées lors des dernières inondations. Les services du SIRTOM ont mis leurs moyens en œuvre pour pouvoir aider les usagers.
- La distribution des sacs de tri ainsi que de plaquettes d'information est actuellement en cours.
- Il reste des composteurs pour les personnes intéressées.
- Le syndicat a obtenu les subventions sollicitées pour l'achat de nouvelles bornes à verre. Ces dernières remplaceront les plus usagées.
- L'affaire Tristan GADZINSKI est repassée en appel en mai. L'accusé a vu sa peine confirmée, soit dix ans de réclusion.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

